



No de résolution



## L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire, sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères	Nathalie Ayotte Chantal Brien
Messieurs les conseillers	François Moreau Marc-André Desjardins Michel Gagnon Fernand Gendron
Membre absent	Pierre-Étienne Thériault Nicole Martel

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général est également présent.

ET IL EST 19 H 58

Le maire, monsieur Sébastien Nadeau souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

---

**2019-12-0584**

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

**2019-12-0585**

**Il est proposé par le conseiller François Moreau**

**Appuyé par le conseiller Michel Gagnon**

Et résolu,

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du budget du 17 décembre 2019 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 1.3 LECTURE DU CONDENSÉ DU BUDGET 2020

---

**2019-12-0586**

Monsieur le maire, après avoir obtenu l'accord des membres du conseil municipal, fait lecture du condensé relatif à la présentation du budget 2020 joint à la présente pour en faire partie intégrante.



No de résolution

Monsieur le maire décrète une période de questions portant exclusivement sur le budget 2020 et le programme triennal d'immobilisation 2020, 2021 et 2022, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

### 3.1 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

---

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2020 de la municipalité déposées au conseil;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-12-0587

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par tous les conseillers**

Et résolu,

D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice 2020 de la Ville de L'Assomption prévoyant des revenus et des dépenses de 40 599 070 \$, conformément au document annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020, 2021 ET 2022;

---

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 de la Ville déposé au conseil;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-12-0588

**Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

D'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 de la Ville de L'Assomption prévoyant des dépenses en immobilisations d'un montant total de 132 030 714 \$ pour les trois exercices mentionnés ci-dessus, conformément au programme annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.3 RÉSUMÉ DU BUDGET 2020 ET DU BUDGET TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020, 2021 ET 2022 - PUBLICATION

---

CONSIDÉRANT l'article 474.3 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-12-0589

**Il est proposé par la conseillère Chantal Brien**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

Que le document explicatif résumant les prévisions budgétaires 2020 et le budget triennal d'immobilisations des années 2020, 2021 et 2022 soit distribué à chaque adresse civique située sur le territoire de la municipalité et publié sur le site Internet de la Ville;



No de résolution

Que la somme requise pour la publication soit puisée à même les disponibilités du poste budgétaire 02-140-00-340 | Avis et publication générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

**2019-12-0590**

Une période de questions est offerte au public.

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

**2019-12-0591**

**Il est proposé par le conseiller François Moreau**

**Appuyé par la conseillère Nathalie Ayotte**

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 20 H 01

Sébastien Nadeau  
Maire

Serge Geoffrion  
Directeur général et greffier adjoint